



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026 - 20h30

Le 12 janvier 2026 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Olivier FORÊT, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER

Étaient représentées : Anne-Cécile DUCOSSON par Jean Georges CLAIR, Vincent NEVOT par Katia PÉDEMAY et Sophie SUBIRATS par Gabriel BEUGIN

Absents : Daniel BORDES et Aurélia FOURNIER

Secrétaire de séance : Muriel PAILLER

La séance est ouverte à 20h30 par M. le Maire qui constate le quorum et présente les procurations reçues.

Muriel PAILLER est nommée secrétaire de séance.

PV du Conseil Municipal du 08 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026-01

OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Par délibération n° 2023-12 en date du 13 mars 2023, le Conseil Municipal a fixé le nombre total d'adjoints au Maire au nombre de cinq (5).

Par délibération n° 2023-13 du 13 mars 2023, M. Fabrice GUIRAUD a été élu 4ème adjoint au Maire.

Par délibération n° 2024-51 du 10 juin 2024, le Conseil Municipal a ramené le nombre total d'adjoints au Maire au nombre de quatre (4).

Par courrier du 03 décembre 2025, M. Fabrice GUIRAUD a présenté sa démission de sa fonction de 4ème adjoint au Maire et de son mandat de conseiller municipal.

Par courrier, M. le Préfet a accepté sa démission d'adjoint au Maire et a précisé que le Conseil Municipal peut décider par délibération de ne pas remplacer un poste d'adjoint devenu vacant à la suite d'une démission. Faute de délibération, le poste vacant doit être pourvu dans les 15 jours (article L. 2122-14 du CGCT).

Damien OBRADOR s'interroge sur le versement des indemnités de Fabrice GUIRAUD et sur les motivations l'ayant conduit à démissionner. M. le Maire indique que les indemnités ne lui seront plus versées du fait de l'acceptation de sa démission et qu'il ne peut en expliquer les raisons, n'ayant pas été autorisé à le faire par Fabrice GUIRAUD.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- supprimer le poste d'adjoint au Maire ainsi vacant,
- prendre acte des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau des adjoints :
 - Mme Anne-Cécile DUCOSSON, 1ère adjointe au Maire
 - M. Olivier FORÊT, 2ème adjoint au Maire
 - Mme Katia PEDEMAY, 3ème adjointe au Maire

DÉLIBÉRATION N° 2026-02

OBJET : Confirmation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Les tarifs appliqués actuellement pour la part collectivité sont les suivants :

Eau potable

- 16,88 € HT par an pour l'abonnement par compteur ou par logement,
- 0,60 € HT par m³ pour la consommation.

Assainissement

- 28,02 € HT par an pour l'abonnement par logement,
- 0,90 € HT par m³ pour la consommation.

M. le Maire explique qu'il ne souhaite pas augmenter les tarifs appliqués jusqu'à présent pour la part collectivité même si on note une évolution à la hausse de la part d'achat d'eau à Bordeaux Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-1,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir inchangés les tarifs appliqués pour la part collectivité de l'eau potable et de l'assainissement collectif comme suit :

Eau potable

- 16,88 € HT par an pour l'abonnement par compteur ou par logement,
- 0,60 € HT par m³ pour la consommation.

Assainissement

- 28,02 € HT par an pour l'abonnement par logement,
- 0,90 € HT par m³ pour la consommation.

DÉLIBÉRATION N° 2026-03

OBJET : Avenant 1 au lot 8 Revêtements de sols et murs - Marchés de travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie dans l'ancienne Poste de Cabanac-et-Villagrains

La modification introduite par le présent avenant résulte du doublage des murs de refends (en lieu et place de simples enduits de plâtre) comprenant la mise en œuvre de bandes armées aux angles qui permettent de s'affranchir de la pose de baguettes de protection en bois.

L'avenant ainsi proposé induit une **baisse** du marché de 1 020 € HT soit 1 224 € TTC. Le montant du nouveau marché est de 22 833,95 € HT soit 27 400,74 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cet avenant n° 1 au lot 8 Revêtements de sols et murs, concernant les travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie dans l'ancienne Poste de Cabanac-et-Villagrains attribué à l'entreprise ACBI, pour **une moins-value** de 1 020 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2026-04

OBJET : Avenant 1 au lot 9 Peinture - Marchés de travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie dans l'ancienne Poste de Cabanac-et-Villagrains

La modification introduite par le présent avenant résulte de la suppression des travaux de peinture sur les ouvrages suivants : baguettes d'angles en bois non réalisées et sol béton remplacé par un sol carrelé.

L'avenant ainsi proposé induit une **baisse** du marché de 396,46 € HT soit 475,75 € TTC. Le montant du nouveau marché est de 14 189,09 € HT soit 17 026,91 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cet avenant n° 1 au lot 9 Peinture, concernant les travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie dans l'ancienne Poste de Cabanac-et-Villagrains attribué à l'entreprise DARCOS Peinture, pour **une moins-value** de 396,46 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2026-05

OBJET : Avenant 1 au marché de travaux de création d'une piste cyclable

La modification introduite par le présent avenant concerne la mise en place de bordures A2 et le reprofilage de certains accès.

L'avenant ainsi proposé induit une **hausse** du marché de 9 355,50 € HT soit 11 226,60 € TTC. Le montant du nouveau marché est de 207 158,85 € HT soit 248 590,62 € TTC.

M. le Maire précise que cela ne concerne que la rue du Carbouey. Damien OBRADOR demande si une partie de la voirie sera refaite et Carine LASSOUANNE s'interroge si le même sens de circulation sera maintenu. M. le Maire estime que la décision finale reviendra à la prochaine équipe municipale. De plus, il faut tenir compte de la problématique de la rue des Mottes et du chemin de la Siougue pour lequel une pétition avait été lancée. Il rappelle qu'une réunion publique avait été organisée à cet effet pour tenir compte des différents avis. Cette réflexion doit être intégrée dans un schéma d'ensemble.

Par ailleurs, M. le Maire fait le constat d'une augmentation de la circulation. Une nouvelle réunion publique sera nécessaire pour partager l'analyse de la population.

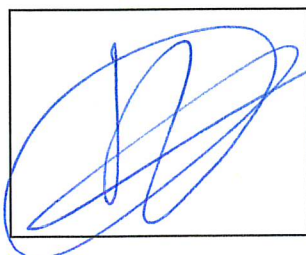
Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cet avenant n° 1, concernant le marché de travaux de création d'une piste cyclable attribué à l'entreprise B.D.B. Travaux Publics, pour **une plus-value** de 9 355,50 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Avant de conclure la séance, M. le Maire indique que des poteaux ENEDIS ont été déplacés le matin même à côté du stade Goujon : ils sont liés aux travaux de la future déchèterie qui devraient prochainement débuter.

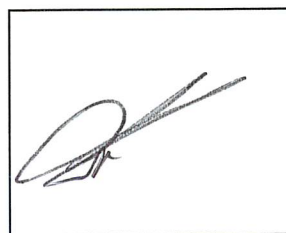
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

Jean Georges CLAIR



Maire de Cabanac-et-Villagrains

Muriel PAILLER



Secrétaire de séance